

Communiqué commun Confédération, Fédération Cgt santé et action sociale



La Pénibilité n'est monnayable ni pour les infirmières ni pour les autres salariés

A la veille du RDV 2010 sur les retraites, la reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé en retraite est plus que jamais urgente.

D'un côté Xavier DARCOS, ministre du Travail, parle « d'aborder sans tabou les questions de la pénibilité ». Au même moment la ministre de la Santé, Roselyne BACHELOT, par un chantage scandaleux au nom de la reconnaissance justifiée de la qualification, remet en cause la reconnaissance de la pénibilité pour les infirmières, les kinés, manipulateurs radio et assistantes sociales du secteur public. En échange de la reconnaissance du niveau de formation Bac +3 (licence) ces paramédicaux perdraient ainsi le bénéfice du départ en retraite anticipée à 55 ans.

Pourtant, tout justifie le maintien de ce dispositif : travail de nuit, travail posté, port des patients, produits toxiques, pénurie organisée de personnels, charge émotionnelle (souffrance, mort), responsabilités... Un cinquième des infirmières et un tiers des aides soignantes partent en invalidité avant l'âge de 55 ans sans compter les conséquences que cela peut avoir sur la qualité des soins apportés aux patients.

Ce n'est que justice sociale de maintenir la reconnaissance de la pénibilité dans ce secteur, de l'élargir aux salariés de la santé privée ainsi qu'à tous les salariés qui travaillent dans les mêmes conditions et dont l'espérance de vie moyenne est amputée de plusieurs années.

Le secteur de la santé, fortement féminisé, ressent de plus cette remise en cause comme discriminatoire à l'égard des femmes.

Pour toutes ces raisons, la Confédération Cgt et sa Fédération de la Santé/Action Sociale appellent les salarié(e)s, du privé comme du public, à se mobiliser pour le maintien et la conquête de cette reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé à la retraite.

Montreuil, le 14 janvier 2010